Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 7-8

Rubrik: Communications du secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS DU SECRÉTARIAT DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

La Commission des Suisses de l'étranger a élu, dans sa séance du 9 mars 1968, l'avocat Marcel Ney, né en 1923, secrétaire du Conseil d'administration d'U.S.E.G.O. à Olten, comme directeur du S.S.E. Dans sa séance du 24 mai, le Comité central de la N.S.H. a donné à cette élection l'approbation exigée par le règlement de l'Organisation des Suisses de l'étranger. M. Ney est particulièrement qualifié pour ce poste, grâce à sa formation, aux séjours qu'il a faits en Angleterre, en Scandinavie, en Amérique du Nord et du Sud, ainsi que par son activité antérieure et par le grand intérêt qu'il porte à nos tâches. Il entrera en fonction le 1^{ex} juin prochain, qui sera ainsi la date terminale d'une période transitoire pour le Secrétariat des Suisses de l'étranger. Nous vous prions de bien vouloir lui accorder votre appui.

CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Nous espérons que le programme provisoire cijoint ne subira plus d'importantes modifications. Comme l'an passé, le programme imprimé vous sera remis avec la carte de participant à votre arrivée au lieu du Congrès. L'inscription et la réservation des chambres doivent être effectuées au moyen des cartes ci-jointes qui doivent parvenir à destination au plus tard le 5 août. Seule la réservation des chambres donnera lieu à une confirmation écrite. En cas d'empêchement, nous vous prions d'en informer le plus tôt possible le « Verkehrsverein » de Schaffhouse, pour décommander votre chambre, et notre secrétariat, pour annuler votre participation.

La ville de Schaffhouse, grâce au charme de ses vieux quartiers et à sa magnifique situation, se prête admirablement à un Congrès des Suisses de l'étranger. Nous espérons également avoir résolu le problème de l'hébergement, toujours difficile à cette saison dans une ville de grandeur moyenne, grâce à la précaution que nous avons prise de réserver toutes les chambres d'hôtel disponibles. En considération du petit nombre de chambres à un lit, nous vous serions reconnaissants si vous vouliez bien partager avec une de vos connaissances une chambre à deux lits.

Nous sommes en mesure d'annoncer une bonne nouvelle à ceux qui comptent se rendre par train à Schaffhouse: le Congrès des Suisses de l'étranger a été reconnu comme congrès international au sens des prescriptions internationales pour les vovages par chemin de fer, de sorte que les participants pourront demander une réduction des tarifs pour les trajets effectués dans les pays suivants:

	Rabais en %		Rabais en %
Belgique	25	Luxembourg	25
Bulgarie	25	Maroc	20
Danemark	30	Norvège	25
Espagne	25	Pologne	25
Finlande	25	Portugal	25
France	25	Suède	35
Grèce	25	Tchécoslovaquie	25
Hongrie	25	Turquie	20
Italie	20	Yougoslavie	25

Les chemins de fer d'Allemagne et d'Autriche n'accordent pas de réductions particulières. Quant aux entreprises suisses de transport, la réduction correspond à celle des billets de retour, de sorte que les trajets effectués en Suisse ne donnent droit

à aucun avantage spécial.

Le justificatif nécessaire pour obtenir un billet de chemin de fer aller et retour à tarif réduit doit être demandé à notre secrétariat avec le bulletin d'inscription pour le Congrès. Les billets, qui peuvent être retirés comme d'habitude dans les gares ou auprès des agences de voyages, sont valables depuis le cinquième jour qui précède l'ouverture du congrès jusqu'au cinquième jour après la clôture. Seuls peuvent être utilisés pour le retour les billets qui ont été oblitérés à Schaffhouse par nos soins

SERVICE DES LIVRES

La Société suisse des Libraires et Editeurs s'est engagée obligeamment à consentir aux Suisses de l'étranger une réduction d'environ 30 % sur le prix des livres publiés par des éditeurs suisses et qui seront commandés par l'intermédiaire de notre secrétariat.

CORRESPONDANCES DESTINEES A LA PRESSE SUISSE

La rédaction du « Schweizer Spiegel » nous écrit : « Nous sommes toujours désireux de connaître des Suisses de l'étranger qui ont des souvenirs intéressants et qui désirent les relater ou les commenter lorsqu'ils se trouvent en Suisse. »

Un souhait semblable a été exprimé il y a quelque temps par la rédaction de *Blatt für Alle*, qui publierait volontiers des récits tirés de la vie quotidienne des Suisses de l'étranger, surtout de ceux qui résident dans les pays « exotiques ». Des photos complémentaires en noir et blanc sont également désirées.

Nous ne doutons pas que d'autres rédactions encore accueilleraient volontiers de pareils récits de temps en temps. Comme de leur côté maints Suisses de l'étranger se mettraient à écrire avec plaisir mais ne sauraient à qui adresser leurs contributions, notre secrétariat, qui peut plus facilement évaluer sur place les besoins des différentes revues suivant leurs milieux de lecteurs, est disposé à les recevoir et à les transmettre aux rédactions appropriées.

Ne cessant de constater combien les Suisses sont mal renseignés au sujet de leurs compatriotes de l'étranger, nous serions heureux si les contributions écrites de ces derniers pouvaient favoriser une meilleure compréhension réciproque.